

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 22 (1904)
Heft: 380

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 8.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 8.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paratt 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Ausfuhr nach den Vereinigten Staaten. — Exportation aux Etats-Unis.

à Choizez; 24° Louis Fromaigeat, de et à Courrendlin; 25° Adolphe von Niederhäusern, de Wattenwil, à Courrendlin. Bureau: Courrendlin.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna
Bureau Bern.

1904. 3. Oktober. Inhaber der Firma **K. Gerber**, Wirt, in Bern, ist **Karl Jakob Emanuel Gerber**, von Röhrenbach, in Bern. Natur des Geschäftes: Betrieb der Wirtschaft zum Zebra. Geschäftslokal: Fabrikstrasse 36 und Schwalbenweg.

Bureau Burgdorf.

3. Oktober. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Schwester Greisler** in Burgdorf (S. H. A. B. Nr. 337 vom 10. Dezember 1898, pag. 1404) ist durch den Tod der Gesellschafterin **Lina Greisler** aufgelöst worden und nach bereits beendigter Liquidation erloschen.

Bureau Langnau (Bezirk Signau).

3. Oktober. Die Firma **Joh. Wüthrich** in Zollbrück, Gemeinde Rüderswil (S. H. A. B. Nr. 96 vom 26. Juni 1883, pag. 767 und Nr. 279 vom 6. Oktober 1896, pag. 1147) ist infolge Verzichtleistung des Inhabers **Johann Wüthrich**, nun wohnhaft in Zäziwil, erloschen.

Bureau de Montier.

7 et 26 septembre. Sous le nom de Société de Consommation de Courrendlin, il est fondé à Courrendlin une association pour une durée illimitée. Celle-ci a son siège à Courrendlin. La société de consommation a pour but la vente de vivres et autres articles d'un usage journalier, de bonne qualité, à des prix aussi modiques que possible, mais payables au comptant. Toute personne peut, en le déclarant par écrit, faire partie de l'association, moyennant payer, contre une carte de membre, une finance d'entrée de deux francs. Les membres peuvent se retirer en tout temps de l'association. Ils devront, soit en faire part par écrit au président ou au gérant, soit rendre leur carte de sociétaire. La qualité de sociétaire se perd en outre par la mort ou par l'exclusion prononcée par le conseil de direction. Les membres exclus ou sortants de l'association perdent tout droit à la fortune de celle-ci. Les engagements de l'association sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. La responsabilité personnelle des membres est exclue. Les membres n'ont pas d'autre contribution à payer que la finance d'entrée de deux francs. Les organes de l'association sont: 1° L'assemblée générale des sociétaires. Elle a à sa tête le bureau composé d'un président, d'un vice-président et de deux scrutateurs. 2° Le conseil de direction, composé de vingt-cinq membres. 3° La commission de gestion, composée de trois membres. 4° Les vérificateurs des comptes. 5° Le gérant. La durée des fonctions du bureau de l'assemblée générale, du conseil de direction, de la commission de gestion, des vérificateurs des comptes et du gérant est de trois ans. Le président du conseil de direction représente l'association en justice avec le gérant. Il signe collectivement et légalement avec celui-ci. Le produit net établi par le bilan annuel, déduction faite de tous les frais et charges quelconques, comme des pertes consommées ou probables, est réparti comme suit: 1° au moins dix pour cent au compte du mobilier; 2° au moins dix à trente pour cent pour l'amortissement des dettes; 3° quant au solde restant des bénéfices nets, cinq à vingt pour cent de ce solde sera placé au fonds de réserve et la différence sera partagée entre les sociétaires en proportion des achats faits en détail pendant la dernière année. Les statuts datent du 17 avril 1904. Les publications de l'association auront lieu dans la «Feuille officielle du Jura», dans tels autres journaux que le conseil de direction décidera et dans les cas prévus par le code des obligations, dans la «Feuille officielle suisse du commerce», à Bern. Le président du conseil est **Joseph Cortat**, maire et député, originaire de Châtillon, domicilié à Courrendlin. Le gérant est **Adolphe von Niederhäusern**, originaire de Wattenwil (Seftigen), domicilié à Courrendlin, chef de chantier. La direction est composée de: 1° **Joseph Cortat**, de Châtillon, à Courrendlin; 2° **Albert Essig**, de Bâle, à Courrendlin; 3° **Fritz Steck**, de Signau, à Choizez; 4° **Paul Fleury**, de Vermes (Envelier), à Courrendlin; 5° **Antonie Eberle**, de Amden (St-Gall), à Choizez; 6° **Joseph Rötbeli**, de Hägendorf (Soleure), à Choizez; 7° **Ernest Scherrer**, de et à Courrendlin; 8° **Valère Berthet**, de Löwenburg, à Courrendlin; 9° **Emile Brochbühl**, de Trub, à Courrendlin; 10° **Joseph Portmann**, de Escholzmatt, à Courrendlin; 11° **Louis Sauvain**, de Courrendlin, à Courrendlin; 12° **Jacob Furrer**, de Gossau (Zürich), à Courrendlin; 13° **Albert Delachaux**, de Chaux-de-Fonds, à Choizez; 14° **Charles Berberat**, de Lajoux, à Courrendlin; 15° **Paul Hublard**, de Ocourt, à Châtillon; 16° **Eugène Poupon**, de Charmaille, à Courrendlin; 17° **Gustave Sauvain**, de Courrendlin, à Courrendlin; 18° **Arthur Crevoisier**, de Lajoux, à Courrendlin; 19° **Robert Gerber**, de Sumiswald, à Courrendlin; 20° **Joseph Chalverat**, de Châtillon, à Châtillon; 21° **Adolphe Widmer**, de Rüderswil, à Courrendlin; 22° **Louis Gunziger**, de Welschenrohr, à Courrendlin; 23° **Philippe Eggenschwyler** de Matzendorf (Soleure),

Frelburg — Fribourg — Friburgo
Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1904. 20 août. La société en nom collectif **Frères Gremaud**, à Echarlens (F. o. s. du c. du 8 novembre 1900, n° 367, page 1471), est dissoute à partir du 15 juin éouulé. L'actif et le passif du commerce est repris par **Gremaud Pierre**, à Echarlens.

Le chef de la maison **Pierre Gremaud**, à Echarlens, est **Pierre Gremaud**, feu **François**, de et à Echarlens. La maison reprend l'actif et le passif de la raison «**Frères Gremaud**», à Echarlens, laquelle est radiée ce jour. Genre de commerce: Boulangerie et épicerie, farines et sons. Bureau: au village.

29 septembre. La maison **Dégliose Aug.**, à Avry (F. o. s. du c. du 19 septembre 1898, n° 263, page 1083), est radiée par suite du transfert de son siège à **Châtel-St-Denis**.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1904. 30. September. Die Firma **Iselin & Co** in Basel (S. H. A. B. Nr. 1 vom 4. Januar 1883, pag. 8) ändert die Natur ihres Geschäftes ab in: Vermögensverwaltungen.

30. September. In der Firma **Eidgenössische Bank (Actiengesellschaft)** in Zürich, mit Zweigniederlassung in Basel (S. H. A. B. Nr. 191 vom 26. September 1891, pag. 775) ist der für die Zweigniederlassung in Basel ernannte Direktor **Oskar Ritter** ausgeschieden und dabei dessen **Unterschrift** erloschen.

1. Oktober. Die Firma **Ernst Tschopp** vorm. **Stoer-Gräther** in Basel (S. H. A. B. Nr. 255 vom 9. September 1898, pag. 1066) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

1. Oktober. Inhaber der Firma **F. Jourdan-Weber** in Basel ist **Jakob Friedrich Jourdan-Weber**, von Liestal (Baselland), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Damenkonfektion. Geschäftslokal: Kanfbangsasse 6.

Appenzell I.-Rh. — Appenzell-Rh. Int. — Appenzello int.

1904. 29. September. Die Firma **J. A. Ebnetter** i. Hölzle bei Appenzell (S. H. A. B. Nr. 199 vom 6. August 1895, pag. 833) ist infolge Aufgabe des Geschäftes gelöscht.

30. September. Die Firma **Ersparisanstalt Appenzell** in Liquidation in Appenzell (S. H. A. B. Nr. 84 vom 8. Juni 1883, pag. 671 und Nr. 162 vom 15. Juni 1896, pag. 673) ist nach beendigter Liquidation erloschen.

Aargau — Argovie — Argovia
Bezirk Aarau.

1904. 1. Oktober. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **F. Oboussier & Cie.** in Aarau (S. H. A. B. 1895, pag. 1168) hat sich aufgelöst, die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen an nachfolgende Firma über.

Fritz Oboussier, Sohn, von Aarau und Lausanne, in Aarau; und **Friedrich Ludwig Oboussier**, von Aarau und Lausanne, in Zürich, haben unter der Firma **F. Oboussier & Co.** in Aarau eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. Juli 1904 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «**F. Oboussier & Cie**» übernimmt. Unbeschränkt haftender Gesellschafter ist **Fritz Oboussier**, Sohn; Kommanditär ist **Friedrich Ludwig Oboussier**, mit dem Betrage von fünfunderttausend Franken (Fr. 500,000). Natur des Geschäftes: Mechan. Baumwollweberei. Geschäftslokal: Grabenstrasse Nr. 232. Die Firma erteilt Einzelprokura an **Rudolf Hemmeler**, von und in Aarau.

Waadt — Vaud — Vaud
Bureau de Lausanne.

1904. 30. septembre. Le chef de la maison **X. Wüest**, à Lausanne, est **Xaver Wüest**, de Büron (Lucerne), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Oiseleur, 18, Maupas.

30. septembre. Dans son assemblée générale du 19 avril 1904, l'Association des Commerçants lausannois, association dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du o. du 20 juin 1901, n° 221, page 882), a composé son comité comme suit: Président est **Philippe Lehmann**; vice-président est **Marcus Pflüger**; secrétaire est **Charles Moret**; sous-secrétaire est **Osoar Chabert-Gamboni**; caissier est **Emile Frey**, et **Albert Balsiger**, **Charles Bretagne**, **Charles Burnens**, **Louis Grandjean**, **François Jaquet**, **Henri Lee**, **Louis Mandrin**, **Henri Pascal**, **Jacques Rathgeb-Moulin** et **Adrien Vittoz**, membres, tous domiciliés à Lausanne.

30. septembre. Dans son assemblée générale du 1^{er} février 1903, le Syndicat agricole de la Paroisse de **Morrens-Montherod**, association ayant son siège à Montherod (F. o. s. du c. du 24 janvier 1900, n° 24, page 107), a composé son comité comme suit: président est **Eduard Marchand**, à Cugy; vice-président est **Constant Martin**, à Froideville; caissier est **Oscar Jan**, à Montherod; secrétaire est **Louis Reymond**, à Morrens; **Constant Reymond**, à Montherod, **Jules Echaud**, à Cugy; **Auguste Chatain**, à Bretigny; **Henri-Louis Borgeaud**, à Morrens, **Constant Clerc**, à Froideville, et **Louis Martin**, au dit lieu, tous membres.

30. septembre. Il résulte d'un extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale de la Société française de bienfaisance de Lausanne, société ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du o. du 23 janvier 1904, n° 27, page 106), que **Alexis Dumas**, de Lausanne, a été nommé secrétaire en remplacement de **P. Stoll**, démissionnaire.

30 septembre. Il résulte du n'extrait du procès verbal de la dernière assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne, société ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 3 août 1897, n° 202, page 830), que la présidente de la société est Elisa Serment et la trésorière est Jeanne Hausammann, les deux domiciliées à Lausanne.

30 septembre. Dans sa dernière assemblée générale la Section des Diablerets du Club-Alpin Suisse, société ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 28 décembre 1903, n° 476, page 1903), a nommé en qualité de secrétaire Charles Margot-Dommer, à Lausanne, en remplacement de Samuel Meyer, démissionnaire.

30 septembre. Dans sa dernière assemblée générale, l'Association des Maîtres et Marchands-Tailleurs de Lausanne, association ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 23 février 1903, n° 69, page 273), a composé son comité comme suit: Pierre Welin, à Lausanne, président; F. Trauffer, à Vevey, vice-président; Th. Aeschlmann, à Lausanne, secrétaire; Alfred Lieber, à Lausanne, trésorier; Henri Schmid, à Lausanne, Henri Schmid, à Vevey, et Frédéric Hennard, à Lausanne, membres.

30 septembre. Dans son assemblée générale du 14 avril 1904 la Société Centrale de Laiterie du Mont, association ayant son siège au Mont (F. o. s. du c. du 28 février 1903, n° 73, page 309), a nommé Jacob Beerl, domicilié au Mont, président de la société en remplacement de Eugène Amaudruz, démissionnaire.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1904. 29 septembre. Le chef de la maison Jean Zosi, à La Chaux-de-Fonds, est Jean Sperandii Zosi, de Brissago, Province de Côme, Italie, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Entreprise de bâtiments. Bureaux: 95, Rue de la Charrière.

29 septembre. La maison E. Spinner & Co, à Zurich, a supprimé sa succursale de La Chaux-de-Fonds, la raison «E. Spinner & Co», à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 16 janvier 1902, n° 18, page 70), est donc radiée.

30 septembre. La raison Charles Humbert fils, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 13 février 1893, n° 36), est éteinte ensuite de remise de commerce.

1^{er} octobre. Edouard Matthey, Louis Matthey et Georges Matthey, tous de La Chaux-de-Fonds, y domiciliés, ont constitué à La Chaux-de-Fonds, sous la raison sociale Edouard Matthey et fils, une société en nom collectif commencée le 1^{er} octobre 1904. Edouard Matthey a la signature sociale individuelle, Louis et Georges Matthey ont la signature sociale collective. Genre de commerce: Exploitation d'un atelier de gravure et de décoration. Bureaux: 37, Rue du Progrès.

Bureau du Locle.

30 septembre. La société en commandite par actions Georges Favre-Jacot et Co, au Locle (F. o. s. du c. du 28 juillet 1896, n° 212, page 876, et du 23 janvier 1901, n° 24, page 95), a, dans son assemblée générale du 28 septembre 1904, créé un second poste de gérant et appelé à ces fonctions James-Albert Favre, des Ponts-de-Martel, domicilié au Locle. En outre la série B des actions qui comprenait jusqu'ici 2000 titres de cinq cents francs l'un, pour une somme de fr. 1,000,000, se composera désormais de 800 titres de mille deux cent cinquante francs l'un pour la même somme de fr. 1,000,000. A la suite de la révision des statuts qui a ainsi eu lieu, les inscriptions faites antérieurement au registre du commerce ne subissent aucune autre modification.

Genève — Genève — Genève

1904. 1^{er} octobre. La société en nom collectif Favre et Bovey, à Carouge (F. o. s. du c. du 18 janvier 1900, page 77), est déclarée dissoute dès le 30 septembre 1904.

L'associé Jean-Félix Favre, de Genève, domicilié à Plainpalais, est resté chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, dès cette date, sous la raison Jean Favre, à Carouge. Genre d'affaires: Imprimerie typographique. Locaux: 27, rue d'Arve.

1^{er} octobre. La raison Simon Eggly, entreprise de briqueterie, à Bellevue (F. o. s. du c. du 29 juin 1883, page 788), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

1^{er} octobre. Suivant avis de sa direction, la société anonyme ayant pour titre Société anonyme pour l'exploitation des produits pharmaceutiques E. Deroux, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1903, page 1489), modifie son inscription quant à l'indication de son bureau, jusqu'à ce jour publié, 54, rue du Rhône, et qui a été, dès le 3 mai dernier, transféré dans les locaux de la maison «Cartier et Jörlin», droguistes, 12, rue du Marché, à Genève.

1^{er} octobre. La raison Ernest Peschier, négociation de valeurs à lots, à Genève (F. o. s. du c. du 10 février 1902, page 185), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans la société «Peschier et Schaechtelin», ci-après inscrite.

1^{er} octobre. Les suivants: Ernest-Louis Peschier, de Genève, y domicilié, et James Schaechtelin, d'origine bernoise, domicilié à Plainpalais, ont constitué à Genève, sous la raison sociale Peschier et Schaechtelin, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} octobre 1904. Genre d'affaires: Valeurs à lots, fonds publics, change, assurances et affaires immobilières et commerciales. Bureau: 14, rue de la Croix d'or. (Bureau provisoire: 16, Boulevard de Plainpalais.)

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

N° 17746. — 30 septembre 1904, midi.

E. Sagne-Geiser, fabricant,
Sonvilier (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

EXCELSIOR
A.M. EXTRA

N° 17747. — 1^{er} octobre 1904, 4 h.

Courvoisier frères, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres et parties de montres.

ALADIN

N° 17748. — 1^{er} octobre 1904, 4 h.

Courvoisier frères, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres et parties de montres.

CABALLERO

N° 17749. — 1^{er} octobre 1904, 4 h.

Courvoisier frères, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres et parties de montres.

CAPITAN

N° 17750. — 1^{er} octobre 1904, 4 h.

Courvoisier frères, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres et parties de montres.

GOBERNADOR

N° 17751. — 1^{er} octobre 1904, 4 h.

Courvoisier frères, fabricants,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres et parties de montres.

SEMBRADOR

N° 17752. — 3 octobre 1904, 8 h.

Manufacture d'horlogerie de Hölstein, Cattin & Christian,
Hölstein (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.



Nr. 17753. — 3. Oktober 1904, 8 Uhr.

Gebrüder Schnyder & Co, Fabrikanten,
Mädretsch (Schweiz).

Haushaltungsseifen und Waschpulver.



Nr. 17754. — 3. Oktober 1904, 8 Uhr.

Balmer & Krummenacher,
Kaufleute,
Schüpfheim (Schweiz).

Käse.



